



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CHARENTE

Assemblée Générale du COS du 24 novembre 2006 à 17h00

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Tout d'abord, merci de votre présence.

C'est la première assemblée de la nouvelle équipe du COS et je vous renouvelle mes remerciements pour être venus si nombreux et vous demande d'être indulgents sur la façon dont cette réunion va se dérouler.

Sans plus attendre, rentrons dans le vif du sujet avec la présentation des comptes 2005 ; pour cela je passe la parole à Christiane SARDIN.

Christiane SARDIN excuse l'expert comptable qui n'a pas pu se libérer pour être là aujourd'hui, et présente la situation des comptes du COS (voir annexe).

Elle fait remarquer qu'il y a une augmentation du nombre d'agents et donc une augmentation de la subvention du SDIS, puisqu'elle correspond à 1 % de la masse salariale.

Il n'y a pas d'augmentation de la cotisation pour les agents qui reste à 10 euros pour les actifs et 39 euros pour les retraités.

Il y a une forte augmentation de l'utilisation des chèques-vacances ainsi que des tickets de cinéma.

Pour Noël, un rappel sur la répartition de l'intervention du COS et du CNAS : le COS est réservé au 10-14 ans et le CNAS au 0-10 ans.

Il est possible d'avoir une participation du COS concernant la restauration ; celle-ci est 1,10 euros à condition de manger à la cafétéria de Leclerc. Il existe la même chose pour les CIS de Cognac et de La Couronne avec d'autres structures de restauration.

Concernant les activités 2005 : il y a eu la sortie golf et l'Ange Bleu.

La redevance versée au CNAS augmente puisque le nombre d'agents augmente aussi.

Le produit concernant le livret bleu est en baisse car il a fallu retirer de l'argent pour faire la réservation du voyage à Disney et que la subvention du SDIS n'était pas encore versée dans sa totalité en début d'année.

Intervention du Lcl VENNIN : il va essayer de faire en sorte que la totalité de la subvention soit versée en début d'année.

Christiane SARDIN rappelle succinctement toutes les possibilités offertes par le CNAS, et qu'il ne faut pas hésiter à utiliser le CNAS et le COS.

Elle termine en remerciant le Lcl VENNIN pour la matinée qui lui est donnée pour répondre à toutes les questions COS et CNAS le mercredi matin.

Le président du COS laisse la parole au président du SDIS qui est attendu par d'autres obligations.

Le président BURLIER remercie le président de son invitation et tous les agents de leur présence, cela prouve l'utilité de ce comité d'œuvres sociales et l'attachement des agents à cette structure pouvant les aider dans différents domaines.

Il tient à annoncer que le versement de la subvention correspondant au 1% de la masse salariale sera bien sûre reconduit et qu'il a pris note pour que cette subvention soit versée en début d'année. Enfin il remercie Madame SARDIN pour son dévouement et souhaite au nouveau président et à toute son équipe de pouvoir continuer à aider tous les agents du SDIS dans la mesure de leurs possibilités.

Le président du COS reprend l'ordre du jour et fait le point sur les activités 2006 et 2007.

2006 comme l'année 2007 sera marquée par le voyage à Disneyland.

Ce voyage c'est environ 34 000 euros pour permettre à 127 personnes de partir. Le président rappelle pour ceux qui l'ignorent qu'un problème avec le voyageur Thomas COOK a bien faillit ne pas permettre le voyage. En effet, ceux-ci n'ayant pas réservé les places de train à temps, une «rallonge» de 16 000 euros était demandée pour faire partir les gens. Après de longues négociations, il a fallu déboursé 2 500 euros supplémentaires pour que les gens partent.

Le président remercie Fabienne Carbonell pour le travail accompli dans un contexte pas facile.

Pour 2007, le voyage étant reconduit, il y aura peut de possibilités de sorties. En 2008, on espère faire plus de sorties, en proposant des activités moins lourdes financièrement mais toutes aussi attractives.

Le président rappelle une fois encore que l'utilisation du CNAS permet à chacun de faire des sorties sportives, culturelles ou ludiques intéressantes ; et que le but c'est que la subvention versée par le COS au CNAS soit moins importante que ce que reverse le CNAS aux agents.

La parole est donnée à Rémi REVERT pour la présentation des festivités de Noël.

Ce dernier rappelle que le Noël du COS est fixé au dimanche 10 décembre avec un rendez-vous vers 13h30 au théâtre d'Angoulême pour un spectacle à 14h00, puis pour le goûter à 15h30 à la salle des fêtes de Fléac et une arrivée du Père Noël vers 17h00.

Il insiste sur les délais de réponse impératifs. Pour une bonne organisation et pour passer les commandes à temps les agents se doivent de respecter les délais qui leur sont imposés.

Comme il a déjà été dit, le Noël des enfants de 0 à 10 ans ce fera par des bons CNAS que vous recevrez à votre domicile, et pour les 11-14 ans les bons seront mis sous plis lundi prochain le 27 avec les places de cinéma et vous seront distribués par les correspondants COS.

Il termine en remerciant tous les agents qui ont donné des jouets pour le Secours Populaire.

Avant de donner la parole aux agents pour d'éventuelles questions, le président souhaite remercier son vice-président qui n'est autre qu'Alain FAURE, président du COS de 1997 à 2006 pour tout ce qu'il a accompli.

Alain FAURE remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans cette tâche en précisant que c'est avant tout un travail d'équipe qui permet de proposer des choses aux agents en espérant répondre à la demande du plus grand nombre.

Le président du COS insiste sur le fait qu'il faut à tout pris un retour concernant les activités proposés par le COS, bon ou mauvais, pour que celui-ci reste près des agents.

La parole est maintenant donnée aux agents pour d'éventuelles questions.

Michel GOMEZ du CIS Angoulême souhaite revenir sur la question de la restauration et sur les 1,10 euros auxquels ont droit les agents de l'état-major, Cognac et La Couronne pour manger le midi. Pourquoi les pompiers d'Angoulême n'ont-ils pas le même droit ?

Alain FAURE dit qu'il peut répondre à cela.

Les agents de Cognac et La Couronne ont droit à cette réduction sur leur repas car il existe une convention qui les lie à un prestataire pour la livraison des repas au CIS ; les membres de l'état major en bénéficient également à condition de manger à la cafétéria de Leclerc. Les pompiers d'Angoulême peuvent également en bénéficier à condition de manger à cette cafétéria. Il conviendra à tout le monde que cela n'est pas très pratique pour la garde de bénéficier de ce système.

Il rappelle également que le COS propose des prestations mais ne trouve pas les prestataires. Si les agents d'Angoulême trouvaient une structure prête à livrer au centre de secours des plateaux repas pour la garde, il est évident que les agents bénéficieraient également de cette ristourne.

Puisqu'il n'y a plus de questions, le président met fin à l'assemblée en remerciant les agents pour leur attention, et propose de boire le verre de l'amitié.

La secrétaire,

Le président,

Patricia LEGER

Sylvain REDUREAU